



Non bénéfice examen professionnel RAEP

Par **philou1966**, le **12/05/2023** à **00:57**

Madame Monsieur

Est-il légal qu'un fonctionnaire (fonction publique d'Etat) , titulaire de l'examen professionnel RAEP depuis 2012, n'ai pas bénéficié de l'avancement de grade par cette voie ?

Cordialement.

xxxxxxxxx Anonymisation

Par **Visiteur**, le **12/05/2023** à **07:46**

BONJOUR

Pour ds'engager dans les épreuves d'une RAEP, il faut être animé d'une volonté d' accéder à un nouveau grade, de changer de métier ou donner une nouvelle impulsion à sa carrière, mais aucune automaticité.